

ABONNEMENT.

**SEMMER :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGRÉL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,  
Rue Pischler, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
chez M. HAYAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Décembre 1879.

## LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

La composition des commissions administratives des Hospices et Bureaux de bienfaisance est l'objet de la grande préoccupation du jour. L'exclusion du clergé, le maintien des pasteurs protestants, l'expulsion de tous les anciens membres, soulèvent partout de vives et énergiques protestations, et nous croyons devoir reproduire toutes les réflexions et observations de la presse à ce sujet.

« La protestation de notre évêque, dit l'Union de l'Ouest, ne fait que traduire avec éloquence le sentiment général de surprise et d'indignation des catholiques de la ville et du diocèse d'Angers.

« Nous avions bien appris, par les querelles de l'Electeur et du Patriote, que M. le préfet se proposait, nonobstant les instructions du ministre, « son supérieur, » de faire table rase de tous les anciens administrateurs du Bureau de bienfaisance et de la commission des Hospices. Rien assurément ne justifie une mesure si brutalement radicale, qui, sans motif, sans excuse, sans ombre de grief légitime, s'expose, comme dit la circulaire ministérielle, « à jeter le trouble dans l'administration charitable qui, plus encore que les autres, a besoin d'ordre et de stabilité. »

« Non content de faire cette injure gratuite aux anciens administrateurs des Bureaux de charité, dont plusieurs sont d'insignes bienfaiteurs des œuvres qu'ils administraient, M. le préfet a voulu que l'insulte atteignît tous les catholiques, à ce titre même de catholiques. Rien ne l'obligeait à exclure de la commission des Hospices les ministres du culte catholique ; la loi n'a pas interdit de les y admettre, comme tous les autres citoyens, et la circulaire de M. Martin-Feuil-

lée semblait même inviter M. le préfet à user de cette facilité. M. le préfet comprend tout autrement les devoirs de justice distributive et les pratiques d'administration équitable. Il écarte les curés ; il conserve le pasteur protestant. Il ne peut même pas prétexter d'avoir voulu laïciser l'administration des Hospices, puisque le pasteur protestant est un homme de clergé, un homme presbytéral.

« Et puis à Angers, à côté de ce clergeman protestant, qui trouvons-nous dans la commission reconstituée ? Rien que des libres-penseurs ! pas même un laïque catholique !

« L'intention de M. le préfet est donc bien visible et indéniable. Les propositions qu'il a faites et que M. le ministre de l'intérieur a ratifiées, les yeux fermés, ne peuvent être interprétées que comme une déclaration de guerre aux catholiques, la plus injuste, la plus violente, la plus impolitique qui se puisse imaginer. »

M. Faugeton consacre dans le Journal de Maine-et-Loire son premier article à la critique de l'arrêté ministériel ; nous le publions en entier :

« La ville d'Autun, comme celle d'Angers et beaucoup d'autres, dit-on, vient d'être témoin d'un grand acte d'injustice et d'ingratitude. Un arrêté de l'administration supérieure, conforme d'ailleurs aux propositions de l'administration locale, vient d'exclure M. M. les curés (il y en avait deux à Autun) de la commission administrative des Hospices et du Bureau de bienfaisance.

« L'évêque d'Autun, M. Adolphe Perraud, qui n'est point un inconnu à Angers, publie à cette occasion une lettre éloquent, adressée à M. M. les curés d'Autun.

« Où sont ceux, dit-il, qui ont mêlé la politique à la charité, sinon ceux qui ont exclu « systématiquement » de la composition des Bureaux de bienfaisance les ministres du culte, lesquels, étrangers, par la nature même de leur ministère, aux tristes et stériles agitations de la politique, représentaient précisément dans le service public de l'assistance cette neutra-

lité bienveillante et cette paisible impartialité de la charité qui voit les souffrances et non les opinions, s'occupant uniquement de soulager les misères des hommes sans leur demander au préalable quelle est la couleur de leur drapeau politique. » Et M. Perraud fait mieux encore ressortir la gravité de cette « exclusion systématique », en rappelant les termes mêmes de la circulaire ministérielle du 26 septembre 1879 :

« Vous remarquerez, monsieur le préfet, que la loi du 5 août 1879 a abrogé la loi du 21 mai 1873, qui imposait aux commissions, comme membres de droit, les ministres des cultes reconnus par l'Etat ; mais qu'elle n'a point interdit de les y introduire comme membres renouvelables, comme tous les autres citoyens. »

« Un peu plus loin, dans la même circulaire, M. le ministre de l'intérieur, avec une sagesse digne d'éloge, signalait à M. M. les préfets l'inconvénient « d'écartier systématiquement tous les anciens administrateurs. » En agissant ainsi, disait le ministre avec beaucoup de raison, « on s'exposerait à rompre la tradition et à jeter le trouble dans l'administration charitable qui, plus encore que les autres, a besoin d'ordre et de stabilité. »

« Après cette lumineuse citation empruntée à la circulaire ministérielle elle-même, il ne nous resterait plus vraiment qu'à laisser à nos lecteurs le soin de se demander eux-mêmes ce que sont devenues les paroles de M. le ministre, si l'arrêté du 9 décembre qui frappa, à Angers, la commission administrative des Hospices et le Bureau de bienfaisance, ne nous obligeait à présenter quelques réflexions nouvelles.

« Non-seulement, ici, on a exclu, alors que la loi permettait de les nommer, les représentants du culte catholique, mais on n'a eu aucun égard à l'inconvénient signalé par le ministre, « l'inconvénient d'écartier systématiquement tous les anciens administrateurs. » — Cette façon d'agir nous donne donc le droit, d'après les paroles mêmes de la circulaire ministérielle du 26 septembre, de dire qu'on s'est exposé « à rompre la tra-

dition et à jeter le trouble dans l'administration charitable. »

« Il y a plus, en protestant contre cet arrêté du 9 décembre, nous croyons répondre au cri de la conscience publique en disant qu'il n'y a qu'un mot pour le qualifier à Angers : c'est un défi jeté par les républicains à la face du clergé et des catholiques, défi téméraire qui ne peut même pas s'abriter derrière les exigences de la loi nouvelle, puisque cette loi permettait de faire le contraire et de maintenir, comme autrefois et avec une égale tolérance, le curé catholique à côté du pasteur protestant. — Or, sur les propositions de M. Abdon Béchade, préfet de Maine-et-Loire, l'administration supérieure a maintenu le pasteur protestant en tête de la commission nouvelle et elle a chassé le curé.

« Tel est l'outrage, d'autant plus gratuit qu'il n'était pas obligatoire, que nos ministres actuels viennent de faire, sur la proposition de M. Abdon Béchade et C<sup>o</sup>, non-seulement au clergé catholique de notre ville, mais à une population chrétienne de plus de soixante mille âmes, au sein de laquelle on ne compte que quelques centaines de protestants, la plupart étrangers de naissance à l'Anjou.

« Des voix plus autorisées que la nôtre protesteront certainement contre cette iniquité manifeste, contre cette ingratitude, et trouveront écho dans la conscience publique et populaire, que trouble toujours le scandale et qui n'aime pas l'intolérance, ici pas plus qu'ailleurs, aujourd'hui pas plus qu'hier, en aucun temps, sous aucun régime, voire même en République.

« En ce qui nous concerne, nous n'avons pas voulu tarder d'un jour à protester contre cet odieux et pitoyable défi ; nous plaignons sincèrement tous ceux que l'esprit de parti et de stériles rancunes ont pu ainsi frapper d'intolérance, de présomption et d'aveuglement. — H. Faugeton. »

18

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

M. de Madiran, de plus en plus intéressé par ces détails, où le passé et le présent se trouvaient intimement mêlés, se promit de ressusciter l'un et d'intervenir dans l'autre, autant que les convenances le permettraient.

Non-seulement son fils paraissait ravi de cette perspective, mais lui-même prenait un vif plaisir à la seule construction de ses plans pour se rapprocher des d'Anglejean et des d'Astiville.

Il était charmé, au moins autant que Robert, d'entrer en campagne sur l'heure, mais le côté paladin de sa nature ne devait pas ressentir si vite cette satisfaction.

La belle saison était dans tout son éclat. La comtesse Césarine faisait une excursion en Suisse, qui devait être suivie d'une petite tournée en Belgique. Les d'Astiville venaient de s'installer dans leur château du Berry, et si M. de Madiran voulait jour de l'été dans ses terres champenoises, il se faisait temps d'en aller respirer l'air vivifiant.

Robert se rendit sans trop de mauvaise grâce à cette impérieuse nécessité de l'attente qui est réulsive à la jeunesse. Et pourtant, la campagne, qui ne lui offrait jamais beaucoup d'attrait, en était encore plus dépourvue que d'ordinaire.

Il avait entrevu une nature plus pittoresque, des paysages plus frais, des eaux profondes baignant un coin fleuri du Bordelais ; et les plaines de la Champagne, qui ont aussi leur beauté, leurs grandes lignes verdoyantes, leurs aspects mélancoliques, ne lui paraissaient plus qu'enveloppées d'incurable monotonie.

Il écrivit à Rovelou. Vraiment, ne fallait-il pas qu'il s'informât de la santé de la brave fille qu'il avait eu le bonheur de tirer du fleuve?... et de cette digne mère qui l'avait béni avec tant de conviction?... et aussi de cette jeune figure de recluse à laquelle les rochers des Accroches faisaient un cadre si poétique ?

Sans bien se rendre compte du plaisir qu'il prenait à causer de si loin avec ce marin si rude, Robert serra les lignes et doubla le papier, ce dont il rit ensuite en fourrant le tout dans une belle enveloppe veloutée, parfumée, à ses armes.

— Que lui ai-je donc dit à ce bon capitaine ? se demanda-t-il, pour remplir ainsi huit pages... C'est qu'il faut n'oublier personne, au moins !... Ah ! mon Dieu ! j'oubliais les Toulouses !

Il rouvrit la lettre, y ajouta un *post-scriptum*

assez étendu pour nécessiter l'addition d'un nouveau feuillet, et ne put se défendre de penser avec satisfaction :

— Au premier congé de Rovelou, il y aura là de la lecture pour toute une soirée dans la maisonnette des Accroches.

Oh ! certainement, il y avait de la lecture pour toute une soirée ; d'autant mieux qu'on fit répéter au capitaine, deux fois de suite, tout ce que racontait le voyageur parisien. C'était bien simple et cela paraissait charmant aux âmes naïves qui l'écoutaient.

Rovelou se hâta de faire part au jeune homme de la joie qu'il avait causée.

« Cher monsieur Robert, écrivait-il, c'est bien de l'honneur que vous m'avez fait de m'envoyer une lettre ; mais c'est bien du bonheur que vous avez fait là-haut aussi, allez ! Il fallait voir comme on m'a entouré quand j'ai dit avoir reçu de vos nouvelles. Tous les yeux brillaient, la maisonnette semblait pleine d'étoiles. J'ai tiré la lettre de ma poche... Ah ! monsieur, j'ai eu là une fameuse confusion !

« Je n'aurais plus pensé, en la mettant dans la poche où je tiens ce que j'ai de plus précieux, que, s'il y avait ma bourse, il y avait ma pipe, aussi... une pipe culotée !... Vous comprenez... ça laisse quelques traces... et puis, c'est l'odeur... Moi, je ne crains pas ça, mais Mademoiselle... Enfin, elle

fait semblant de ne rien voir, de ne rien sentir, et Pierrette me saute dessus pour lire elle-même.

« Ah ! mais non ; c'était mon droit de lire, et j'ai lu. J'ai même lu encore une fois après avoir fini, et cette enragée Pierrette était si contente de tout ce que son sauveur disait d'aimable pour elle, qu'elle voulait me faire recommencer une troisième fois... « Voyons, Pierrette, a dit Mademoiselle, laissez donc reposer votre frère, je vous la répéterai, moi, cette lettre, je la sais. » Elle a tant de mémoire ! Voyez-vous, monsieur, la bonne femme de mère en pleurant, voyant que, tout jeune beau monsieur que vous êtes, vous n'avez pas oublié les Accroches.

« Vous n'en dites pas bien long pour Mademoiselle, mais elle a paru contente tout de même. Nous sommes allés chez les Toulouses faire votre commission. Toulousse, qui est un peu vaniteux, a regardé sa femme comme pour lui dire que le Parisien serait peut-être bien aise de l'avoir à Paris.

« Cela a fait rire Mademoiselle, qui lit très-bien dans les yeux du monde. Elle est, d'ailleurs, plus gaie qu'autrefois et bien portante, et nous tous pareillement. Il n'y a rien de nouveau ici. La Ville de Royan marche mieux que jamais.

« La Ville de Pauillac a eu une avarie ; son capitaine, que je n'aime guère, vous savez, a été remplacé ; la concurrence ne fait pas de bonnes

**Chronique générale.**

Le budget des recettes pour l'exercice 1880 a été voté sans provoquer de grandes discussions.

M. Bernard a demandé la suppression de l'impôt sur les huiles dans les budgets prochains ; M. Léon Say a fait remarquer avec raison qu'il serait temps d'étudier plus tard cette question.

L'honorable M. Paris a appelé également l'attention du Sénat sur les sucres ; M. le ministre des finances a répondu que la question était soigneusement étudiée au ministère, mais qu'il ne croyait pas possible de diminuer actuellement l'impôt qui pèse sur ce produit.

Le point capital de la discussion a été le discours de M. Fresneau.

L'éloquent orateur a embrassé la question générale du budget des recettes ; il a étudié avec un talent remarquable l'étendue, la quotité de ce budget que nous pouvons raisonnablement consentir dans la situation financière et économique du pays ; il a examiné s'il n'était pas possible de lui donner une assiette plus rationnelle et plus protectrice pour des intérêts qui ont grandement besoin de protection.

C'est avec une grande netteté et la précision nécessaire à ces discussions budgétaires que M. Fresneau a exposé la nécessité pour l'agriculture, pour l'industrie, de demander aux douanes les ressources du budget et de débarrasser les produits français des entraves de toutes sortes qui les grèvent à l'intérieur dans des proportions exagérées.

« Il est grand temps, a dit en terminant l'honorable sénateur, que les commissions douanières finissent leurs travaux et que nous discussions cette grande question qui nous permettra de réduire considérablement l'octroi des villes, les contributions intérieures, et de donner ainsi plus de réalité à des salaires nominaux ».

M. le ministre des finances a déclaré que la discussion des tarifs douaniers viendrait à la Chambre au commencement de la session prochaine. Mais M. Léon Say s'est empressé de venir immédiatement rassurer l'agriculture et l'industrie française sur l'avenir qui, dans son opinion, leur est réservé.

« Je crois, a-t-il dit, que cette Assemblée, pas plus que l'autre, ne se laissera entraîner par les illusions du système protecteur. Ce que nous voulons, c'est le *statu quo* plus ou moins amélioré ».

Cette déclaration ministérielle ne manquera pas de causer une grande émotion dans le monde industriel. Dire aux manufacturiers et aux agriculteurs qu'ils devront rester dans le *statu quo*, c'est leur annoncer leur ruine à bref délai.

Nous espérons que les Chambres, contrairement au dire de M. Léon Say, se montreront plus soucieuses des intérêts français et ne partageront pas les opinions anglaises du ministre des finances de la République actuelle.

**affaires.** Quand viendrez-vous, monsieur, revoir nos Accroches ? Ah ! mille milliards de têtes de nègres !... comme tous les Rouvelou seront contents ce jour-là !

« Je suis votre bien respectueux serviteur, monsieur de Madiran, et votre ami bien dévoué, si vous voulez me le permettre. »

» ROVELOU, capitaine.

» Commandant la *Ville de Royan.* »

Si le capitaine avait lu deux fois la lettre de Robert, on ne sut jamais combien de fois Robert relut la lettre du capitaine.

L'été qui passa, paisible et doux, sur les bords de la Gironde, parut très-long au jeune homme dans les environs de Troyes. La pêche, la promenade, la lecture en remplissaient les heures ; les sérieux entretiens avec M. de Madiran père en étaient les instants les meilleurs.

Le père et le fils s'entendaient maintenant ; séparés par un orage, rapprochés par une désillusion, ils apportaient dans leurs relations, renouvelées et retremées, l'un une confiance absolue, l'autre une indulgence éclairée.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEX.

Le bruit court que les Chambres se sépareront aujourd'hui.

Dans les cercles politiques bien informés, on assure que M. de Freycinet a accepté la mission de former un nouveau cabinet pour les premiers jours de l'année prochaine.

M. de Freycinet conserverait le portefeuille des travaux publics et aurait la présidence du conseil.

M. Lepère passerait à la Justice, M. Jules Ferry à l'intérieur, et M. Bert serait nommé ministre de l'instruction publique. MM. Léon Say, Gresley et Jauréguiberry ne feraient pas partie de cette combinaison.

On prétend dans un certain monde politique que l'on prépare en secret, en ce moment, les élections générales avec activité, qu'il n'y a guère que deux ou trois ministres qui sont dans le secret, et que le décret de dissolution paraîtra le jour où tout sera prêt et arrangé pour la circonstance par les amis de M. Gambetta.

Il n'existe pas de secte révolutionnaire plus audacieuse que celle des nihilistes russes.

Ces gens-là, loin de dissimuler leurs complots, les étalent avec cynisme et s'en glorifient.

Après l'attentat de Moscou, ils ont adressé au czar une proclamation pour lui annoncer qu'ils étaient les auteurs du crime, et qu'ils renouvelleraient leur tentative.

Aujourd'hui nous apprenons que l'empereur Alexandre a reçu une nouvelle missive de la secte, lui déclarant qu'on ferait sauter le Palais-d'Hiver au moyen de la dynamite. Dès le lendemain, on arrêta un homme porteur d'un plan du palais et de cartouches de dynamite. Une autre dépêche nous apprend qu'à Odessa on a découvert une nouvelle mine sous la voie ferrée.

Les révolutionnaires russes semblent possédés du génie du mal avec toutes ses fureurs.

Les réfugiés de la Commune en Suisse ont eu un banquet à Genève, mardi dernier, à l'occasion de l'attentat commis sur le czar.

Des toasts ont été portés au succès des nihilistes qui cherchent à venger le supplice de Solowieff.

Un placard du comité révolutionnaire russe affiché à Saint-Petersbourg, à la suite de l'attentat de Moscou, avait été adressé à Genève à l'un des membres de la Commune qui se trouve en relation avec des nihilistes de Russie.

Les journaux ont raconté qu'un jeune soldat de Clamecy, en garnison à Provins, était mort victime d'un traitement inhumain de la part d'un sous-officier de son régiment ; ils ont annoncé également que ce sous-officier allait être déteré au conseil de guerre.

M. Tenaille-Saligny, sénateur de la Nièvre, qui avait demandé des explications à ce sujet à M. le ministre de la guerre, a reçu en effet la réponse suivante de M. le général Gresley :

« Paris, le 10 décembre 1879. »

» Monsieur le sénateur et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir de l'autorité militaire les renseignements que, par ma lettre d'hier, je vous annonçais avoir demandés au sujet de la mort du soldat Rollin, du 22<sup>e</sup> régiment de dragons.

» Il résulte de ces informations que les récits publiés par les journaux ont été sur plusieurs points empreints d'exagération et même dénaturés ; mais, quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins à regretter un événement des plus fâcheux, que je déplore tout le premier.

» Aussi, bien qu'une sévère punition ait été infligée au sous-officier qui, de sa propre autorité, a, dans cette malheureuse circonstance, contrevenu aux ordres de ses chefs, ai-je cru devoir prescrire son envoi devant un conseil de guerre, et vous pensez sans doute comme moi qu'il convient maintenant d'attendre la décision de la justice.

» Recevez, monsieur le sénateur et cher

collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le Ministre de la guerre,  
» GRESLEY. »

**Chronique militaire.**

**L'AUMONERIE DE SAINT-CYR.**

Parmi les mesures de persécution dont les catholiques sont l'objet de la part du gouvernement avec une implacabilité sans exemple, même en Allemagne au temps de la guerre au clergé, il faut citer la suppression de l'aumônerie militaire, l'interdiction de l'entrée des prêtres dans les casernes.

L'on pouvait croire que nos ministres n'iraient pas au-delà. On s'était trompé.

D'après les journaux radicaux, le ministre accueillerait la demande faite par leurs amis de la suppression de l'aumônerie militaire de Saint-Cyr. Cette mesure aurait un caractère d'intolérance inouïe. Dans les conditions où se trouve l'École de Saint-Cyr, si un aumônier n'y était pas attaché, les élèves seraient nécessairement privés des secours de la religion quand ils peuvent les réclamer, et subiraient ainsi dans leur liberté la plus sacrée une atteinte intolérable.

On prétend, dans le camp radical, qu'il s'agit surtout de frapper les familles des classes aisées, des classes privilégiées, pour les punir de leur opposition constante à la République. C'est une guerre sans merci, aurait dit un intransigeant, entre l'aristocratie et la démocratie, et toutes armes sont bonnes pour frapper un ennemi ! Soit ! aurait pu répondre l'interlocuteur, mais c'est une guerre de sauvage que vous faites, guerre dans laquelle vous foulez aux pieds tous les devoirs comme toutes les lois, la liberté comme le patriotisme. Car nos Saint-Cyriens, comme les élèves de toutes nos Ecoles militaires, ont toujours fait passer la patrie avant tout, et, en les atteignant dans leur liberté de conscience, vous les forcez de voir que vous placez vos haines au-dessus des vertus militaires et au-dessus des vertus civiles.

**Chronique locale et de l'Ouest.**

**La reconnaissance républicaine.**

L'année 1693 vit se révéler à Saumur une héroïne de charité peu commune : son nom impérissable, et populaire encore dans notre ville, était Jeanne Delanoue.

Transformée tout d'un coup par le Dieu bon, qui lui donna le cœur le plus compatissant, elle se consacra totalement au soulagement de toutes les misères humaines. Désormais, elle ne s'appartient plus : elle appartient aux pauvres de Saumur ; son petit patrimoine est le patrimoine de tous les indigents ; sa demeure, la demeure des malheureux sans asile. Chaque jour la voit au milieu de la cité et de ses alentours à la recherche de tous ceux qui connaissent la détresse et le besoin pour leur prodiguer de larges aumônes. Bientôt elle n'a plus à sortir de sa maison, elle est connue, sa clientèle est faite ; et dès l'année 1697 elle voit accourir à sa porte tout un peuple de mendiants à qui elle distribue argent, pain, vivres de toutes sortes, linge et vêtements de tout genre.

On compte déjà, à cette époque, plus de 80 pauvres par jour à la porte de la petite marchande de Fenet ; et ce qu'elle distribue en aumônes est si considérable que les Pères de l'Oratoire, à qui leurs grandes ressources permettaient de faire de larges charités, attestent que Jeanne Delanoue donnait plus en deux jours qu'ils ne pouvaient donner en un mois. Ce n'était pas encore assez pour la Mère des pauvres de Saumur que de leur donner à sa porte ; elle leur ouvre sa maison et commence un petit hospice.

En 1702, elle a dans sa maison une douzaine de petites filles et quelques bonnes vieilles, plus de 80 en 1706, 300 en 1727 ; et quand elle meurt en 1736, l'hospice de Jeanne Delanoue, au faubourg de Fenet, compte un personnel de 600 pauvres.

600 ! c'est le nombre de pauvres, en effet, que M. M. les commissaires des Hospices de Saumur, dans une demande de secours au ministre de l'intérieur de l'an V, attestent avoir été logés, nourris et entretenus par Jeanne Delanoue.

A cette grande œuvre de bienfaisance pour les pauvres de sa maison, Jeanne Delanoue ajoutait toujours les plus larges aumônes à sa porte. Dès l'année 1717, elle dépensait 40 boisseaux de farine par jour pour nourrir le nombreux personnel de son hospice et distribuait trois à quatre cents livres de pain également chaque jour aux pauvres du dehors. Avec cela, Jeanne Delanoue et ses sœurs visitaient et soignaient les malades de toutes les classes de la société sans distinction, formaient des institutrices pour les petites écoles, et en dirigeaient une elles-mêmes dans leur maison. Comment Jeanne Delanoue pouvait-elle suffire à toutes les dépenses que nécessitaient ses immenses œuvres de charité ? Elle n'avait point la ressource du budget officiel, elle n'avait que celui de la Providence qui ne lui faisait point défaut.

Après la mort de leur charitable fondatrice, les pieuses filles que Jeanne Delanoue avait réunies en congrégation religieuse et auxquelles elle avait communiqué son esprit, continuent sans interruption les œuvres de leur Mère ; et l'année 1792 les trouve avec un hospice de 403 pauvres entièrement à leur charge, et dont le personnel se décompose ainsi : 32 sœurs, 20 pensionnaires, 4 domestiques, 100 filles et femmes folles, 50 idiots, 70 épileptiques, 30 incurables, 100 enfants au-dessous de 14 ans. A cette époque, M. M. les républicains d'alors, les devanciers de ceux de nos jours, dépouillèrent bel et bien les filles de Jeanne Delanoue de leur maison qui avait coûté de 30 à 40,000 fr. vers 1717, ce qui ferait maintenant 140 ou 150,000 fr. ; et bien entendu que la propriété des Sœurs de la Providence est confiée au profit de la République, sans aucune indemnité pour les pauvres Sœurs. Cependant, les Sœurs de la Providence traversent la tourmente révolutionnaire en poursuivant, autant qu'elles le peuvent, leurs œuvres de charité près des pauvres de Saumur.

Une fois l'ordre revenu, elles reprennent leur mission, elles se développent, elles grandissent.

Après bien des années, au prix de bien des privations, de bien des fatigues, avec l'aide aussi des personnes bienfaisantes sans lesquelles elles auraient peine à vivre, elles réussissent à retrouver une maison à elles. Là on y forme, avec de vraies filles de charité, des institutrices dévouées dont Saumur bénéficie en premier lieu : comme toujours, les Sœurs de Sainte-Anne sont à la disposition de tous les malades de la ville, riches et pauvres, pour leur donner les soins les plus empressés ; et les indigents savent avec quelle charité elles viennent au secours de leur misère.

Depuis neuf ans, elles entretiennent à leurs frais, sans la plus petite subvention de l'autorité, un asile fréquenté par 80 petits enfants de Fenet. A la Visitation, depuis vingt-sept ans, elles sont institutrices publiques et voient leurs classes fréquentées aujourd'hui par 120 petites filles, et l'asile qui y est annexé par 140 plus petits enfants. Or, il arrive en ce moment que ces pauvres Sœurs de Sainte-Anne, ces filles si dévouées de Jeanne Delanoue, la grande bienfaitrice de Saumur, à qui les habitants de cette ville doivent une reconnaissance éternelle, sont déclarées, par messieurs de la municipalité, indignes d'élever et d'instruire les enfants. Et en preuve, c'est que messieurs de la municipalité ont signifié aux Sœurs de Sainte-Anne, institutrices, et directrices d'asile à la Visitation, d'avoir à quitter leur établissement au 1<sup>er</sup> janvier 1880 pour se voir remplacées par des laïques.

Les Sœurs de Sainte-Anne ont-elles donc démérité ? Pas le moins du monde : on conviendrait qu'on n'a pas le plus petit reproche à leur faire sur la manière dont elles s'acquittent de leur mission.

Serait-ce donc que messieurs de la municipalité, voulant prendre les intérêts de leurs administrés, chercheraient à faire une économie ? Non plus.

Les Sœurs de Sainte-Anne sont rétribuées à raison de 350 francs par sœur, c'est-à-dire un peu moins que bien des filles domestiques qui, outre leurs 350 et 400 fr. de gages, ont encore le pain, le feu et la lumière. La somme qui leur est allouée est donc de 4,750 fr. pour les cinq sœurs qui s'occupent des classes et de l'asile, sans parler d'une sixième sœur qui leur est adjointe, afin de rendre le service plus facile, et sœur qui n'est point rétribuée.

L'institutrice laïque qui succédera, avec une adjointe au moins, devra être payée

1,800 sinon 2,000 fr.; la directrice de la salle d'asile et son aide devront recevoir à peu près la même somme. D'où il suit que, tout compte bien fait, messieurs de la municipalité, en mettant les Sœurs de Sainte-Anne à la porte de l'école de la Visitation, dépenseront en pure perte au moins 2,000 fr. de plus des deniers publics.

Entendez-vous, électeurs de Saumur, qui vous êtes donné de pareils administrateurs? Ces messieurs comprennent bien vos intérêts, sans compter qu'ils les grevent également en substituant des maîtresses laïques aux Sœurs de Saint-André, si dévouées à vos enfants.

Mais enfin on ne parlera au moins plus religion à vos petites filles, pauvres mères de famille de Saumur, car c'est le but que l'on poursuit, et on a osé le déclarer formellement: on ne veut plus qu'on parle de Dieu aux enfants à l'école. Il a été décrété dans les loges maçonniques qu'il fallait élever les enfants en dehors de toute idée religieuse pour en faire des petits sans-Dieu: voilà ce qu'on veut exécuter à Saumur.

Oui, mères de famille, qui avez appris à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir, on chasse de leurs écoles vos bonnes Sœurs parce qu'elles apprendraient également à vos petites filles à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir, à attendre de Lui une récompense éternelle, en même temps que ces bonnes Sœurs apprendraient aussi à vos chères enfants à vous aimer, à vous respecter et à garder les saintes règles de la modestie chrétienne.

Impiété, lésion des intérêts publics grevés par de nouvelles et inutiles dépenses, ingratitude au suprême degré envers les Sœurs de Saint-André et tout particulièrement envers les filles de Jeanne Delaunoy, la plus grande bienfaitrice de Saumur, voilà les caractères ignominieux avec lesquels se présente la mesure inique qu'exécutent messieurs de la municipalité en chassant les Sœurs de leurs écoles.

Voici la communication que nous avons reçue hier de l'Administration municipale, et annonçant la quête pour le Bureau de bienfaisance:

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance a l'honneur d'informer les habitants de la ville de Saumur, que la quête qui se fait habituellement à cette époque, au profit des pauvres, commencera demain, mardi.

Eu égard au temps exceptionnellement rigoureux que nous traversons, la Commission n'a pas cru pouvoir réclamer le bienveillant concours des Dames, qui se sont toujours généreusement dévouées pour cette œuvre excellente. Elle ne désespère pas toutefois de faire appel, une autre année, à leur admirable dévouement, qui ne fait jamais défaut quand il s'agit d'une œuvre philanthropique et charitable. En attendant, quelques-uns de nos concitoyens, justement estimés par la population, ont bien voulu accepter la mission difficile et fatigante, mais belle et honorable puisqu'elle consiste à faire le bien, d'aller demander au travailleur son obole, et au riche un peu de son superflu, pour donner du pain à celui qui a faim et un vêtement à celui qui a froid.

Voici les noms de ces hommes généreux et dévoués:

MM. Perrault, Goulet, Girard Achille, Jagot, marchand de fer, Couzineau, Choyer fils, Girard Georges, Delaunay Albert, Milon fils, Moutet, de Cordose, Girandier.

La Commission croirait manquer à son devoir le plus élémentaire, si elle ne les recommandait très-particulièrement à la bienveillance des habitants de notre bonne ville. Personne n'ignore que cet hiver est redoutable pour une foule de familles. Le froid excessif qu'il fait depuis trois semaines a arrêté presque tous les travaux, et plus d'un ouvrier laborieux, économe, qui n'a jamais voulu compter que sur ses bras pour vivre, est aujourd'hui sans pain. Aussi n'est-il pas étonnant de voir se produire partout, en France, un remarquable élan de charité. La ville de Saumur, si connue pour sa libéralité, ne restera certainement pas en arrière, et ne perdra pas de vue que les besoins sont infiniment plus grands et plus pressants que dans les années ordinaires.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU DE BIENFAISANCE.  
Saumur, 45 décembre 1879.

#### TEMPÉRATURE.

Hier soir, le ciel s'est progressivement

éclairci et la nuit a été brillante; aussi le thermomètre est-il descendu à 10 degrés 1/2 au-dessous de zéro. Aujourd'hui, à midi, il était à 6 degrés au-dessous.

Le baromètre a une tendance à descendre: il n'était ce matin qu'à 768.

Les nouvelles du froid continuent à être alarmantes et à réclamer des mesures énergiques pour l'amélioration de la viabilité.

Le thermomètre a marqué 40 degrés à Amsterdam, et l'Amstel est gelé comme en 1794, l'année où les vaisseaux du stathouder furent pris d'assaut par les dragons de la République française.

Les bouches du Danube sont prises de même que celles de la Seine. Le Sund continue à se remplir de glaces.

Le port d'Elseur, à l'embouchure du Sund, est encore libre de glaces. Il est encombré de navires qui arrivent du Nord et n'osent s'engager dans le détroit.

Depuis dimanche déjà, le service britannique annonce que l'Europe est sous l'influence d'un anticyclone.

Nous demandons pourquoi l'administration municipale n'occupe pas les bras nombreux qui sont sans ouvrage dans notre ville à nettoyer les rues. Ce serait un service rendu à tous.

Elle a bien exigé, avec raison, que les particuliers nettoyaient le devant de leurs demeures; il ne doit pas être plus difficile d'approprier le milieu de la chaussée.

Nous sommes obligés de répéter, pour la centième fois peut-être, que tout envoi destiné à l'impression, s'il n'est pas accompagné d'une lettre signée de l'auteur est considéré comme non avenu.

Nous sommes donc forcé d'ajourner la lettre que nous avons reçue ce matin et signée *Un lecteur*, jusqu'à ce que son auteur veuille bien se faire connaître de nous.

Nous n'aurons pas besoin de publier son nom.

**Les Rosiers.** — Vendredi, vers une heure après midi, le sieur Jean Battais, propriétaire, rue Carte, aux Rosiers, broyait du chanvre dans sa boulangerie. En sortant pour aller dîner, il laissa sa porte ouverte.

Excitée par le vent, la braise qui se trouvait dans le foyer a pu être rallumée, et le feu s'est communiqué, par des chenevottes qui jonchaient le sol, à des gerbes de chanvre qui étaient dans l'appartement.

Ce ne fut bientôt qu'une fournaise: le feu dévora le plancher, gagna la toiture, puis celle de l'écurie qui disparut complètement.

La population accourut aussitôt avec la pompe de la commune, et, après une heure de travail, on parvint à se rendre maître de l'incendie.

Les pertes, tant en chanvre, bois, instruments agricoles et dommages aux bâtiments, s'élevèrent à 4,300 fr. environ, couvertes par une assurance.

#### ANGERS.

Dimanche, vers cinq heures du matin, le feu s'est déclaré dans un café-restaurant situé au n° 7 de la rue d'Anjou, à Angers, et tenu par M. Arras.

On s'empressa aussitôt d'accourir, mais au premier moment l'eau manquait. Les secours purent enfin être régulièrement organisés; vers sept heures on était maître du feu.

Cet incendie a été occasionné par les tuyaux du poêle placé dans une salle du rez-de-chaussée. Tout le mobilier que contenait cette salle et le plancher du premier étage ont été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 40,000 fr. Tout était assuré. (Etoile.)

**Grand-Théâtre d'Angers.** — La nouvelle chanteuse légère, M<sup>me</sup> Gally-Larochelle, qui faisait samedi soir son troisième début dans la *Traviata*, a été reçue par 138 voix sur 439 votants. On ne saurait rêver plus grande majorité, l'opposition n'étant représentée que par une voix.

#### TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*: « Notre appel a été entendu. Des hommes de toutes les opinions, n'ayant en vue que le prompt soulagement des misères de toute sorte dont ils étaient témoins, se sont

réunis et ont formé le comité de secours libre, dont nous donnons la liste.

» Aussitôt ce comité s'est mis à l'œuvre, et, en deux jours, les fonds qu'il a recueillis, additionnés à ceux que nous lui avons remis, ont produit la somme de dix-sept mille deux cent douze francs.

» Nous envoyons au Comité le produit de notre souscription, au fur et à mesure que les sommes nous parviennent. Déjà un grand nombre de pauvres ont pu être soulagés.

Voici un exemple des misères navrantes que la charité publique a le devoir de soulager dans le cruel hiver que nous subissons:

Une femme, demeurant rue des Rotondes, vient de mourir à la suite de couches. Elle laisse sept enfants. L'aîné, âgé de 14 ans, est encore en apprentissage.

Le mari gagne de 3 fr. 75 à 4 fr. par jour. Quatre francs pour subvenir aux besoins de cet homme et à ceux de sept enfants!

On se sent profondément ému en pensant aux privations et aux souffrances que cette malheureuse famille doit endurer.

(J. d'Indre-et-Loire.)

#### POITIERS.

On a retrouvé samedi le corps du jeune Bouard, qui s'était noyé vendredi dans le Clain, en glissant sur la glace.

Voici de nouveaux détails sur cet affreux accident:

Quand le jeune Bouard revint à la surface de l'eau, il appela au secours; sa pauvre mère, qui lavait à dix mètres de là, appela immédiatement, mais les bateaux étant pris dans la glace et les personnes présentes ne sachant pas nager, il fut impossible de porter un secours immédiat.

La mère voulait se jeter à l'eau, et on eut beaucoup de peine à la retenir.

On tendit des perches et des cordes, mais le pauvre enfant, saisi par le froid, n'apparut à la surface que pendant quelques secondes. Ses appels désespérés, cette pauvre mère hors d'elle, l'impuissance dans laquelle se trouvaient les rares assistants d'empêcher ce malheur, formaient un tableau navrant.

La femme Bouard est d'autant plus à plaindre qu'ayant perdu son mari il y a quelques années, elle voyait mourir en quelques jours, il y a un an à peine, son fils aîné, bon travailleur et son seul soutien, et que son dernier enfant vient de subir sous ses yeux le plus affreux trépas.

Jamais douleur ne mérita plus de sympathie. (Journal de la Vienne.)

#### Faits divers.

Le maire républicain de la ville d'Auray (Morbihan) a donné sa démission parce qu'on a révoqué, comme membres de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance, les anciens membres, qui remplissaient leur mandat avec un zèle et un dévouement admirables.

Tous les maires n'ont pas les mêmes scrupules.

\*\*

Le bois est employé de plus en plus en Norvège pour la fabrication du papier. Il existe actuellement dans ce pays vingt et une usines servant à la production de la pâte de bois.

En 1878, il est sorti de ces usines 49,000 tonnes de pâte représentant une valeur de 30 millions de francs.

#### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

#### REVUE FINANCIÈRE.

La fin de la semaine n'a pas été bonne pour nos rentes, malgré la légère reprise qui s'est produite à la Bourse de samedi.

Le 5 0/0 clôture la semaine à 145,30, le 3 0/0 à 82,45, et l'amortissable à 83,80.

Les bruits de conversion et de modifications ministérielles coïncidant avec le marasme général des affaires, expliquent cette baisse.

Les fonds d'Etat étrangers ont fléchi aussi sans qu'on puisse noter une tendance à la reprise.

Les actions de nos Sociétés de crédit n'ont perdu que quelques francs. C'est insignifiant. Sur ces valeurs comme sur les autres, les transactions ont été très-limitées.

On constate toujours un bon courant de demandes sur la Banque hypothécaire. Les actions de cette Société ne restent pas en arrière; nous les trouvons à 650 fr. après 670. On peut s'attendre à des cours supérieurs dans un temps sans doute plus éloigné.

La Société émet en ce moment des obligations de 500 fr. rapportant 20 fr.; l'émission a lieu par vente directe au public, aux guichets des établissements faisant partie du syndicat qui a concouru à la formation de la Banque.

Nous pouvons toujours annoncer à nos lecteurs qu'il y a un gros projet de remaniement et de relancement de la Banque Européenne.

On voudrait non-seulement remettre sur pied toute l'affaire, mais encore la soulever sur un piédestal.

Valeurs industrielles bien tenues.

En ce qui concerne les Immeubles de Paris, cette Société marche en avant, sans tambours ni trompettes; elle achète à bon compte des immeubles d'un beau rapport; on peut se procurer, en banque, les actions de cette Société dans les environs de 570, soit 495 fr. à verser; c'est un prix avantageux pour acheter.

Comme seule affaire nouvelle, on annonce, pour les 18 et 19 décembre, l'émission de 9,000 obligations de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Balaruc par les soins de la Société française financière.

Nous ajoutons, comme simple renseignement, que ces titres, au taux nominal de 500 fr., sont émis à 420 fr., ce qui constituerait un revenu d'un peu plus de 6 0/0. Le capital social est de 3 millions. Les bénéfices annuels sont évalués à 597,600 fr. nets, alors que le service des intérêts et de l'amortissement des obligations ne prend à peu près que la moitié de cette somme.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 14 décembre 1879.

Versements de 82 déposants (20 nouveaux), 15,406 fr. » c.  
Remboursements, 12,069 fr. 04 c.

#### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 16 décembre 1879,

3<sup>e</sup> REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>lle</sup> REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

## CHARLES VI

Grand opéra en 5 actes, paroles de Casimir Delavigne, musique d'HALEVEY.

M<sup>lle</sup> REGGIANI remplira le rôle d'Odette.

*Distribution.* — Charles VI, M. Rougé; le Dauphin, M. Gense; Raymond, M. Bureau; le duc de Bedford, M. Letellier; Gontrand, Lionel, M. Delersy; l'homme de la forêt, M. Démon; Jean-sans-Peur, M. Pascaud; d'Orléans, M. Letellier; Clisson, M. Preys fils; le duc de Lancaster, prétendant à la couronne de France, M. Gally, M<sup>lle</sup> REGGIANI; Isabelle de Bavière, M<sup>me</sup> Gally. Chevaliers français et anglais, seigneurs et dames de la cour, soldats français et anglais, pages, bourgeois, bourgeoises, étudiants, peuple, etc., etc.

Au 3<sup>e</sup> acte: grand cortège. — 150 personnes paraîtront dans cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

#### ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23<sup>e</sup> Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombres gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coqueluche, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelbarri, le duc de Plushow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXTIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT****Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.**

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.	6 50 soir.
4 55 —		
7 40 —	11 35 —	
DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	8 h. 59 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	2 14 soir.	3 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —
6 45 —	10 22 —	11 15 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.				Dernier cours.				Dernier cours.			
Haussé		Baissé.		Haussé		Baissé.		Haussé		Baissé.	
3 %	83 30	15	»	Crédit Foncier colonial	495	»	»	Canal de Suez	710	»	»
3 % amortissable	83 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1055	5	»	Crédit Mobilier esp.	»	»	»
4 1/2 %	112 50	30	»	Obligations foncières 1877	374	»	»	Société autrichienne	565	»	»
5 %	115 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517	»	»	Crédit Mobilier	633	32	50	Orléans	388	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341	»	»	Crédit foncier d'Autriche	720	10	»	Paris-Lyon-Méditerranée	381	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	»	»	Est	705	»	1 21	Est	377	»	»
1865, 4 %	529	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1195	»	»	Nord	392	50	»
1869, 3 %	468 75	»	»	Midi	873	75	»	Ouest	387	»	»
1871, 3 %	463 75	»	»	Nord	1493	10	»	Midi	385	75	»
1873, 4 %	515 50	»	»	Orléans	1135	»	»	Paris (Grand Centre)	387	40	»
1876, 4 %	514	»	»	Ouest	762	50	»	Paris-Bourbonnais	386	50	»
Banque de France	3390	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1935	»	»	Canal de Suez	300	»	»
Comptoir d'escompte	870	»	»	C. gén. Transatlantique	610	»	»				
Crédit agricole	»	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÈANS. GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			
8 — 15 — — — — — —			(s'arrête à Angers),
8 — 36 — — — — — —			omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — —			soir, —
3 — 32 — — — — — —			express.
7 — 15 — — — — — —			omnibus.
10 — 37 — — — — — —			(s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 28 minutes du matin, direct-mixte.			
8 — 21 — — — — — —			omnibus.
9 — 40 — — — — — —			express.
19 — 40 — — — — — —			soir, —
4 — 41 — — — — — —			omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — —			omnibus-mixte.
			express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 42<sup>e</sup> ANNÉE** Abonnement annuel, commençant en janvier. — **MUSÉE SEUL** : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. **MUSÉE et MODES réunis** : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. **NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS.** Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comellant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

**COLLECTION.** — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46<sup>e</sup> volume, Paris, 7 fr.  
Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.  
**NOTA.** — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

**MODÈS VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE**50<sup>e</sup> ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causes, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le **MUSÉE**, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.**VENTE DE MEUBLES**

Le dimanche 21 décembre 1879, à midi,

A Varrains, au domicile de M<sup>me</sup> veuve DROUCHEAU.

Il sera vendu :

Effets de literie et de ménage, cuves, charrette, cheval, etc.  
Au comptant et 10 centimes par franc en sus. (681)

**A VENDRE**

A près de 80/0.

**PETITE MAISON A PARIS**

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**MAISON A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

Rue de l'Ermitage, 2, et ruelle des Récollets,

Composée de six chambres à feu, cave, jardin, pompe et bassin. S'adresser à M. Benjamin COTARD, rue Dacler, 50. (682)

**UNE MAISON DE COMMERCE** demande une demoiselle de magasin. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PORTION DE MAISON**

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**A LOUER**

**TRÈS-BELLE MAISON** D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HERLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

**A VENDRE**

**JOLIE PETITE VOITURE**

A quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

**VINS ROUGES — CIDRES**

**EXCELLENT VIN ROUGE** de table à 110 francs la barrique de 220 litres, logé en bon fût.

**CIDRE DOUX** à 42 francs la barrique de 228 litres, fût à fournir par l'acheteur.

Le tout rendu franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas, 34, Saumur. (667)

**ON DEMANDE un ancien sous-officier de cavalerie** pour donner des leçons d'équitation dans un manège très-important d'une ville de l'Ouest. S'adresser au bureau du journal.

**VINS DE L'HÉRAULT**

Maison LÉOPOLD ROUDIER, propriétaire à LIGNAN, près BÉZIERS, rouges de table des coteaux de VINS LIGNAN, de 85 à 108 fr. la barrique de 225 litres, fût et vin.

Demandeur prix courant détaillé. — Dans toute localité dépourvue d'agent, s'adresser directement à M. LÉOPOLD ROUDIER, à LIGNAN, près BÉZIERS (Hérault). (672)

**PUITS FORÉS**

Ces PUITES peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Geutte, Gravelle Neuf guérissons sur dix.

**SALICYLATE LITHINE**

SCHLUMBERGER

SEUL BREVETÉ

60 pilules — Flacon 5 fr.

prép. par CHEVRIER, Pharm., 21, faubourg Montmartre, Paris.

Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

EXTRA  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXTRA  
LE VÉRITABLE  
NOM

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**L'ASSURANCE FRANÇAISE**

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

**ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS**

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES

SIÈGE SOCIAL : 42, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

**ON DEMANDE DES AGENTS** dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.